



➤ Filière Gestion des Programmes Sanitaires :

- Candidats fonctionnaires et agents d'organismes publics titulaires du doctorat en médecine, en médecine dentaire et en pharmacie ou d'un diplôme reconnu équivalent et la date de l'organisation du concours, de trois années au moins de service effectif en cette qualité ;
- Candidats fonctionnaires et agents d'organismes publics titulaires d'un diplôme donnant accès à l'échelle de rémunération n°10 ou à un grade équivalent au moins, classé effectivement dans ce grade justifiant à la date de l'organisation du concours, d'au moins quatre années de service effectif en cette qualité.

A l'issue de cette formation, les lauréats continueront à exercer dans leurs régions d'origine, dans la gestion des programmes de santé.

➤ Filière Epidémiologie de Santé Publique :

- Candidats fonctionnaires et agents d'organismes publics titulaires du doctorat en médecine, en médecine dentaire et en pharmacie ou d'un diplôme reconnu équivalent et justifiant, à la date de l'organisation du concours, de trois années au moins de service effectif en cette qualité
- Candidats fonctionnaires et agents d'organismes publics titulaires d'un diplôme donnant accès à l'échelle de rémunération n°10 ou à un grade équivalent au moins, classé effectivement dans ce grade justifiant à la date de l'organisation du concours, d'au moins quatre années de service effectif en cette qualité.

A l'issue de cette formation, les lauréats continueront à exercer dans leurs régions d'origine, au niveau des structures en relation avec l'épidémiologie de santé publique.

➤ Filière Santé Communautaire et Santé de Famille :

- Candidats fonctionnaires et agents d'organismes publics titulaires du doctorat en médecine et justifiant, à la date de l'organisation du concours, de trois années au moins de service effectif en cette qualité.

A l'issue de cette formation, les lauréats continueront à exercer dans leurs régions d'origine, au niveau des établissements de soins de santé primaires.

### 3. Candidature

➤ Inscription :

Le formulaire d'inscription au concours et le modèle de l'autorisation, par niveau de structure, pour passer ledit concours sont téléchargeables sur le site web de l'école : [www.ensp.ac.ma](http://www.ensp.ac.ma).

Le formulaire d'inscription au concours doit être imprimé, dûment rempli et muni du dossier de candidature complet.

➤ Dossier de candidature :

Le dossier de candidature se compose des pièces suivantes :

- L'autorisation pour passer le concours validée et signée par la hiérarchie (voir modèle d'autorisation) ;
- Le formulaire d'inscription au concours dûment rempli en ligne sur le site web de l'ENSP, téléchargé et signé ;
- Un curriculum vitae détaillé du candidat ;
- Une copie de la décision de nomination du candidat dans son dernier grade ;
- Une photocopie certifiée conforme à l'original des diplômes obtenus ;
- Une photocopie certifiée conforme à l'original de la Carte Nationale d'Identité (CNI) ;
- Quatre photographies d'identité récentes dont une agrafée sur le formulaire d'inscription au concours.

➤ Inscription et dépôt des dossiers de candidature :

L'inscription au concours doit se faire à travers l'application mise à disposition des candidats en ligne sur le site web de l'école : [www.ensp.ac.ma](http://www.ensp.ac.ma)

Les dossiers de candidature sont à envoyer ou à déposer au niveau de la cellule du concours au siège de l'école à l'adresse : ENSP, Rue Lamfadel Cherkaoui, Madinat Al Irfane —Rabat.

Ces dossiers doivent obligatoirement parvenir à l'ENSP au plus tard le 15 décembre 2021 à 16h 30.

#### 4. Modalités du concours

Le concours se déroulera en trois étapes : l'étude du dossier de candidature, l'épreuve écrite et l'épreuve orale.

➤ Etude du dossier de candidature :

L'étude du dossier de candidature sera assurée pour arrêter la liste des candidats éligibles pour passer l'épreuve écrite.

Tout dossier qui parviendrait hors délai ou incomplet sera déclaré irrecevable et le candidat n'en sera pas informé.

La liste des candidats retenus définitivement pour la participation au concours à l'issue de cette étape sera affichée sur le site web de l'ENSP [www.ensp.ac.ma](http://www.ensp.ac.ma) , ainsi qu'au niveau des locaux de l'institution. Cette publication tiendra lieu de convocation et sera définitive deux jours avant le concours.

➤ Epreuve écrite :

L'épreuve écrite pour chaque filière porte sur les connaissances générales en santé publique et en management de la santé.

La durée de cette épreuve est de 2 heures. Le coefficient de notation affecté à l'épreuve est de 1.

